

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du VENDREDI 5 Juillet 1793, 1an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

I T A L I E.

Extrait d'une lettre d'un François, résident à Gènes, du 18 juin.

Nos troupes de Nice ont fait le 8 & le 9 de ce mois, une attaque générale des différens postes de l'ennemi. Rien n'a pu résister à leur première ardeur. Ils ont emporté trois postes assez avancés pour pouvoir commencer, non à battre, mais à incommoder la forteresse de Saorges. Le général Austro-Sorae sentant la nécessité de reprendre ces postes à la fois, nos braves François, après la résistance la plus vigoureuse, forcés de céder au nombre & à l'avantage des positions, les ont abandonnés, & se sont retirés dans les leurs. Le combat a été des plus sanglans de part & d'autre. Les Piémontais font monter le nombre des morts à 6 mille du côté des François, & à 5 mille du leur.

Les Autrichiens se battent contre nos troupes avec un acharnement dont on n'a jamais vu d'exemple. Ils ne font aucun quartier à nos généraux patriotes. Nous tremblons ici pour un corps de 3 mille François qu'on assure être enveloppés par nos ennemis. On croit qu'ils seront forcés de se rendre à discrétion, & on craint que ces barbares ne leur refusent tout quartier. Leur fanatisme les rend intraitables.

Nous avons dans ces parages une flotte espagnole assez considérable. On dit qu'elle va se porter sur les côtes de la Provence, en attendant l'arrivée de la flotte angloise. Nous désirons ardemment d'en être délivrés. Cet équipage est encore plus fanatisé que ne le sont les soldats sardes & autrichiens. Les matelots & les officiers eux-mêmes ne parlent que de se battre pour leur religion & pour leur roi. Quelle honte pour nous de n'avoir pas un seul vaisseau en mer. pour nous opposer aux entreprises de ces automates ! En vérité, je ne connois pas la conduite du ministère français, qui n'a pas dû ignorer ces armemens, & qui n'a rien fait ni pour protéger notre commerce, ni pour s'opposer aux projets ultérieurs de nos ennemis.

Nota. La date de cette lettre & le silence qui lui a succédé depuis, nous autorisent à croire que ce corps de 3 mille hommes est dégagé. Quant à la perte des François, évaluée du double de celle des Autrichiens, rien jusqu'à présent n'en a donné la confirmation.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 16 juin.

Quelqu'énormes que soient les frais de la campagne actuelle, on n'en songe pas moins aux mesures à prendre dans le cas où on seroit contraint à une troisième campagne contre les François.

Les archiducs Louis & Rodolphe, qui résident depuis quelques semaines à Hetzendorf, par suite de l'inoculation, sont aujourd'hui entièrement rétablis; ils retourneront la semaine prochaine à Schoenbrunn.

On remarque dans Vienne que, depuis l'arrivée des dernières dépêches de Pétersbourg & de Londres, les préparatifs de guerre sont poussés avec encore plus d'activité. La basse Autriche doit fournir nombre de chevaux de trait, & déjà plusieurs centaines de charriots de bagage sont commandés. Un nombre considérable d'ingénieurs ont été envoyés partie à l'armée d'Italie, partie à celle du Rhin, & ils seront bientôt suivis d'une compagnie de mineurs & de sapeurs. Il est question d'augmenter ce corps d'une compagnie, & il faudra, pour y entrer, justifier de la meilleure conduite.

Plusieurs nobles de cette ville, ainsi que les peres qui ont plusieurs fils, ont demandé à sa majesté de vouloir accepter les jeunes gens comme volontaires, & sa majesté a agréé leur offre.

Les différens entre Venise & la France sont accommodés, & la république observe la neutralité. Le bâtiment enlevé par les François aux Vénitiens leur a été rendu, & on n'a retenu que les marchandises qui n'étoient point désignées comme neutres.

Dans le nombre des François proscrits, il se trouva qu'un vieillard, fabricant, très-honnête homme de cette ville, avoit été traîné en prison & maltraité; son fils unique approcha de l'empereur, le supplia à genoux de ménager son pere, de le rendre à sa fabrique, & de permettre qu'il se présentât comme otage en sa place jusqu'au procès décidé. L'empereur, le fixant avec mépris, lui donna pour toute réponse: «Non, vous serez tous chassés de mon pays; vous êtes des hérétiques abominables».

FRANCE.

De Paris, le 5 juillet.

Plusieurs sections, convoquées en assemblées primaires, ont accepté l'acte constitutionnel; le canon d'allégresse a célébré cet heureux événement.

Les autres sections, qui n'ont pas encore émis leur vœu, sont assemblées; & on pense qu'elles suivront en tout le sentiment de celles qui ont voté les premières.

Le général Ferrier a obtenu une cour martiale, chargée d'examiner les inculpations & les reproches du général Custine sur l'affaire du 17 mai dernier.

COMMUNE DE PARIS.

Du 3 juillet.

Les sections du Théâtre-François, de l'Arseal, du Luxembourg, de l'Observatoire, des Tuileries, de la Fontaine de Grenelle, de Bondy, de la Maison Commune, de Beaurepaire, de l'Unité, sont venues apporter leur vœu pour l'acceptation de la constitution. Cette époque a été celle de la réunion de tous les esprits: on s'est embrassé, on s'est juré mutuellement fraternité, protection & secours réciproques. Les députés de ces sections ont été accueillis par le conseil avec le plus vif enthousiasme: le président leur a donné l'accolade civique, & l'arrêté suivant a été adopté par un mouvement unanime.

« Le conseil général considérant que le vœu de la ville de Paris pour la constitution, doit être porté à la convention nationale d'une manière pompeuse, solennelle, digne enfin du peuple qui a porté ce vœu précurseur du bonheur public. Arrête 1°. que toutes les sections enverront à la maison commune les procès-verbeaux qui constatent l'émission de leur vœu sur la constitution, pour y être recensés. 2°. Que sous deux jours l'administration des travaux publics lui présentera le mode qu'il doit suivre pour porter avec pompe à la convention nationale le vœu du peuple de Paris pour l'acceptation de la constitution ».

Un citoyen a présenté au conseil un gendarme arrivant de Vernon; ce militaire a annoncé que les citoyens d'Evreux & autres, se sont mis en marche avec huit pièces de canon, & qu'ils sont en marche sur Paris. Renvoyé au comité de salut public.

Le procureur de la commune a donné lecture des adresses de la société d'Alauja, de Guffet, de la Rochelle, d'Auxerre, du comité de salut public de Mezieres, de Montdidier, Gex, Reims, Lamballe, qui toutes contiennent l'adhésion la plus entière à la révolution du 31 mai, jurent union, fraternité, amour aux citoyens de Paris, & exhortent les autres départemens à les imiter.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Thuriot.)

Suite de la séance du mercredi 3 juillet.

Nous avons promis des détails sur l'affaire de Luçon, où les rebelles ont été battus à platte-cour. Sandos écrit que le 29, l'ennemi, rassemblé à Chantonnay, se portoit en forces sur Luçon, & qu'il se dirigeoit sur plusieurs colonnes. Auffait on fit battre la générale, & en un instant les deux armées furent en présence. La canonnade commença de part & d'autre; l'ennemi, très-supérieur en nombre, faisoit déjà les dispositions pour nous cerner. Sandos ne voulut point exposer un corps de 1000 hommes contre 10 mille; il ordonna la re-

traite. Le bataillon de la Charente a protégé si efficacement cette retraite, qu'elle nous a valu une victoire. Les bataillons de Parthenai & le Vengeur ont fait des prodiges: la déroute de l'ennemi a été complète; il a été pourlivi jusqu'à la nuit. On lui a tué sans exagération 300 hommes, fait 120 prisonniers, pris une pièce de canon & son caisson, des vivres & un nombre considérable de piqués. On nous a tué deux hommes & cinq chevaux: plusieurs des nôtres ont été blessés.

Copie de la lettre écrite par le général Servan, au citoyen Isabeau, représentant du peuple, le 23 juin 1793, l'an 2^e de la république.

Citoyen représentant, les Espagnols repoussés à Andaye & à Jolumont le 23 avril, arrivés à Sarre pendant plus de trois heures, au nombre de 3 mille hommes d'infanterie & de 400 de cavalerie, par 150 hommes du 83^e régiment, repoussés deux fois à Castel-Pignon par quelques compagnies de chasseurs, lorsqu'ils débouchoient sur quatre colonnes fortes dans leur ennemi de 12 mille hommes au moins, remplissoient leurs gazettes de l'orgueilleux récit de leurs prétendus exploits, tandis qu'ils ne devoient l'avantage léger de ces deux dernières journées qu'à leur prodigieuse supériorité. J'ignore sur quel ton ils raconteront la journée du 22 juin; mais je pense qu'elle peut être mise au nombre des journées heureuses qu'ont eu les armées de la république. Depuis que la faiblesse de nos moyens & le peu de troupes qui garnissent cette frontière, m'avoit fait sentir l'impossibilité d'en défendre tous les débouchés, j'avois rassemblé toutes nos forces sur Bidart, laissant seulement à Ciboure & à Saint-Pé quelques troupes pour couvrir en partie le pays que j'étois obligé d'abandonner. Cependant je m'occupois des moyens de prendre une position hardie en avant de Saint-Jean-de-Luz, lorsque Jean-Pie-de-Port, menacé fortement, me força de me dégarnir encore dans cette partie, où il ne me resta plus que dix bataillons de quelques troupes légères. Avec ce peu de moyens, obligé de défendre trois points importants, je persistai néanmoins à prendre la position que j'avois d'abord projetée, & qui seule pouvoit me mettre à même de couvrir Saint-Jean-de-Luz, & d'éclairer les débouchés d'Alcain, Berra, Urugue & Soeva.

Ce camp établi, ayant appris que nos ennemis se retranchoient à la Croix-des-Bouquets, je pensai qu'il étoit important de les troubler dans cette opération, & de leur faire repasser la Bidassoa, ne fût-ce que pour quelque tems, vu l'impossibilité où j'étois d'occuper cette position, par rapport au petit nombre de troupes que j'avois sous mes ordres: en conséquence, je me transportai à Saint-Jean-de-Luz, pour y faire les dispositions de cette attaque, que je fixai pour le 23, à la pointe du jour; je la divisai en cinq colonnes, dont quatre destinées à attaquer, & une à servir de réserve.

Les quatre colonnes attaquèrent en même tems les différents postes & camps occupés par les Catalans (les meilleurs troupes de l'Espagne). Par-tout, après un feu très-vif, & malgré des retranchemens, les ennemis furent repoussés; & leurs camps, ainsi que tous les effets qu'ils renfermoient, furent enlevés; mais les ennemis s'étoient retirés sur une hauteur, dans une position retranchée, nommée Camp de Louis XIV, qui se trouve placé sous le feu de plus de 40 pièces de canon, en batterie sur la montagne au-delà de la rivière: on leur avoit en outre renvoyé du renfort. Auteurs de ces raisons ne put ralentir l'ardeur des troupes: l'on résolut d'attaquer le retranchement, & moins de 1500 Français forcèrent plus de 1500 Espagnols retranchés à fuir devant eux, à repasser la Bidassoa, & à couper le pont qu'ils avoient sur cette rivière. Quelques pièces de canon impérial.

servies, Darnau que cet d'abord c'est là & de to 18^e ré premier

Tei Su missaires & la vi

Un g boulet pour lu le gre

Un e camara

dit le cette jo

héros r commissi

ont rém pressem

soit bien tués, &

blessés; pas repa qui ont

que les retranch

Le gén con

Citoy

Espago demier

ordonné colonel

hommes y aller

gnols a plus de

ont été ennemi

travail. té si j

par les a été d

Montag ont fait

été exé

ce qui ricales.

menten toms-là

en bara de la lég à Anday le toff

érentes

servies, & qu'avoit judicieusement placées l'adjudant-général Darnaudat, favorisèrent le succès de cette attaque : c'est là que cet officier, aussi zélé que brave, fut blessé à la cuisse d'abord, à la poitrine ensuite, & renversé de son cheval; c'est là que nous nous sommes emparés du cinquième camp & de tous ses effets; c'est là enfin qu'on vit un dragon du 18^e régiment disputer au colonel Willot l'honneur d'entrer le premier dans la redoute.

Ici Servan fait l'éloge de tous les officiers, soldats & commissaires des guerres, qui ont déployé dans cette action l'énergie & la vigueur républicaine).

Un grenadier d'Angoumois a son bras droit emporté d'un boulet de canon. L'adjudant-général Darnaudat s'approche pour lui témoigner sa sensibilité. *Ne me plaignez pas*, répond le grenadier, *j'ai encore un autre bras pour servir la patrie.*

Un chasseur de la Haute-Garonne tombe blessé; un de ses camarades s'approche pour le plaindre. « Tu as tort, lui dit le chasseur, *pete, non doles* ». Pas un soldat qui, dans cette journée, n'ait eu la conduite & tenu le langage d'un héros républicain. Toutes les personnes employées à l'armée, commissaires des guerres, officiers de santé, agents subalternes, ont témoigné le même zèle; tous ont concouru avec empressement au succès de nos armes & au service du soldat, soit bien portant, soit blessé. Notre perte est de 5 hommes tués, & de 21 blessés, dont un dangereusement, celle des ennemis se monte, d'après des rapports, à 60 tués & 200 blessés; nous leur avons fait 15 prisonniers. Depuis il n'a pas reparu sur le territoire de la république, & nos patrouilles qui ont été jusques sur le bord de la Bissadoa, rapportent que les Espagnols s'occupent encore plus que jamais à se retrancher de l'autre côté de la rivière.

Signé, JOSEPH SERVAN.

Le général Servan aux citoyens - représentans du peuple, commissaire de la convention à l'armée des Pyrénées.

Bayonne, le 27 juin, l'an 2^e. de la république française.

Citoyens-représentans, ce n'étoit point assez de chasser les Espagnols de notre territoire, il falloit effacer jusqu'à la dernière trace de leur établissement : en conséquence, j'ai ordonné au colonel Willot, ayant sous lui le lieutenant-colonel Wigons, de se porter le 26, avec un corps de 600 hommes & des travailleurs, sur la Croix-des-Bouquets, pour y aller détruire les nombreux retranchemens que les Espagnols avoient déjà élevés. Jamais ouvrage ne fut achevé avec plus de rapidité; dans une minute tous ces retranchemens ont été rasés & comblés. L'extrême chaleur, les batteries ennemies, rien n'a pu interrompre les ouvriers dans leur travail. D'ailleurs, les détachemens qui les protégeoient ont été si judicieusement placés, qu'ils n'ont été inquiétés que par les canons & quelques bombes, dont le plus grand effet a été de blesser très-légèrement un chasseur de la légion des Montagnes. J'ai admiré aussi l'ordre avec lequel ces troupes ont fait leur retraite. Les signaux, les mouvemens, tout a été exécuté avec une intelligence qui ne laisse rien à désirer, & qui fait espérer du succès dans des opérations plus sévères. Les troupes & les braves chefs qui les commandoient méritoient vraiment des éloges. Les Espagnols, pendant ce temps-là, n'ont fait d'autre mouvement que celui de se mettre en bataille devant leur camp. Un détachement de 50 hommes de la légion des Montagnes, & de 10 dragons, qui est entré à Andaye, ayant été aperçu de Fontarabie, on y a sonné le tocsin, & les batteries de cette forteresse ont salué ces différentes troupes, mais sans aucun accident pour nous.

Signé, JOSEPH SERVAN.

Un membre annonce que les administrateurs du département de la Haute-Garonne sont abandonnés de presque tous les administrés : ce sont le district de Rieux, & la société populaire de Toulouse qui ont dissipé l'égarément des citoyens.

La commune de Lille écrit qu'elle a brûlé, le 29 mai, d'énormes paquets de fédéralisme, qui lui étoient adressés par la ville de Marseille; elle déclare qu'elle ne veut plus communiquer avec cette ville. — Applaudi. — Une société populaire du département de la Meurthe demande que le citoyen Salles, qu'elle voue à l'infamie, soit mis hors de la loi; ainsi que les autres députés fugitifs; elle invite le citoyen Marat à continuer, par son énergie républicaine, à bien mériter de la patrie. — Mention honorable. — Une députation des autorités constituées, de la société populaire & des citoyens de Versailles apportent le vote d'acceptation de l'acte constitutionnel, & annoncent que l'émission de ce vote a été annoncée par une canonade, & suivie d'une illumination générale. — Applaudissemens.

On alloue 1300 liv. pour les frais des funérailles de Michel le Pelletier.

Le vieillard qui a découvert, à Bayeux, près Paris, 180 marcs d'argent enterrés par un émigré dans une cave, aura pour la récompense le huitième de la valeur trouvée.

Une lettre, datée de Bergues, annonce que Dumouriez, ne pouvant résister au mépris public en Angleterre, est revenu à Ostende; il loge dans la maison du commandant de cette place, & s'y tient caché, parce que les émigrés veulent le couper par morceaux. L'auteur de cette lettre ajoute que dans la ville de Bergues, toutes les cloches sont en branle pour carillonner la constitution: le peuple voit dans cet ouvrage sublime la fin de tous ses maux; cela vaut mieux que vingt batailles gagnées.

La ministre de l'intérieur vient prier la convention de décider dans quel lieu doit rester décerné le citoyen Coupé, député du département des Côtes du Nord, arrêté à Mantes, & transféré à Paris. — Chabot observe que Coupé, se trouvant remplacé par son suppléant, doit être considéré comme un simple particulier; cependant il demande que, vu l'état de la ci-devant Bretagne, & pour ne pas jeter de l'huile dans le feu, Coupé soit seulement assigné dans Paris. — Après quelques débats, sur la motion de Lacroix, la convention déclare que cet ex-député sera traité comme citoyen suspect.

D'Artigoyte annonce que la ville de Bordeaux a consommé la rébellion, en faisant mettre en arrestation les citoyens Treillard & Machieu, représentans du peuple. — Cette annonce, se trouvant démentie par plusieurs membres, l'assemblée ne donne aucune suite aux propositions faites par d'Artigoyte.

On reprend la discussion sur le plan d'instruction publique. Les uns, comme Charles, veulent que tous les citoyens, sans distinction, soient tenus de placer leurs enfans dans les écoles nationales; d'autres pensent qu'une éducation commune, dans toute la force du terme, pouvoit convenir à Sparte, mais ne convient pas à la France. — On ajourne la discussion.

Les patriotes sont opprimés à Lyon comme à Marseille; l'aristocratie domine dans toutes les sections, peut-être bientôt le royaume s'y développera avec éclat, & tout est perdu sans ressources, si la convention ne vient au secours des patriotes lyonnais. Après avoir entendu ce rapport du comité de salut public, la convention décrète ce qui suit :

1^o. Il y a lieu à accusation contre le procureur-général-syndic du département de Rhône & Loire, le procureur-syndic du district de la ville de Lyon, & le particulier remplissant

provisoirement les fonctions de procureur de la commune de la même ville.

2°. Les dépositaires actuels de l'autorité publique dans la ville de Lyon, répondent individuellement, sur leurs têtes, des atteintes portées à la liberté des citoyens, par suite des événemens qui ont eu lieu, dans cette ville, le 29 mai dernier.

3°. Le présent décret sera envoyé sur-le-champ, par un courrier extraordinaire, aux représentans du peuple près l'armée des Alpes, qui demeurent chargés d'employer tous les moyens d'instruction & de force qu'ils jugeront convenables pour assurer la prompte exécution, pour faire respecter les loix & garantir les citoyens de l'oppression.

Séance du jeudi 4 juillet.

Sergent propose de confier la garde journalière du jardin national, ci-devant des Tuileries, à 120 invalides. Cette proposition, motivée sur le besoin de préserver des atteintes de la barbarie les beaux monumens que renferme ce jardin, est adoptée par la convention, qui charge son comité d'inspection de régler le service des invalides préposés à cet effet.

Les chasseurs, qui ont secoué le joug de Buzot & des royalistes d'Evreux, & qui sont arrivés à Versailles, envoient une députation qui jure en leur nom attachement inviolable à l'unité de la république, & haine éternelle aux Buzotins, aristocrates & royalistes de toutes les formes. Mention honorable.

Thomas Lindet annonce que les administrateurs de l'Eure ont fait des menaces terribles au district de Bernay, qui s'est permis d'arrêter des chevaux envoyés de Caen à Evreux. Lindet ajoute qu'un détachement de 400 hommes se porte sur Vernon avec deux pièces de campagne, afin de garantir cette ville qu'on a laissée sans défense. Ici l'opinant se plaint fortement de l'apathie du comité de salut public, & du conseil exécutif; il demande que, séance tenante, la convention sache, d'une manière certaine, si les mesures prises contre les Normands sont capables de rassurer les bons citoyens. — Duroy appuie la motion de Lindet, & annonce que le général Buzot est parti de Caen avec quatre mille hommes; il observe qu'il importe de prévenir la jonction de cette force avec les troupes qui sont à Passy. — Saint-André représente que le comité de salut public a pris des mesures sages & vigoureuses; mais qui, pour avoir du succès, ne doivent pas être divulguées; il dit que déjà le département de Paris se dispose à envoyer 1800 hommes vers Evreux. — Sur la proposition de Taillefer, la convention décrète que les citoyens Duroy, Thomas Lindet & Charles Lacroix sont adjoints au comité de salut public.

On fait lecture d'une foule d'adresses d'adhésion à l'insurrection du 31 mai. — La commune d'Abbeville, en y adhérant aussi, fait part d'un arrêté qu'elle a pris, & en vertu duquel tous les marchands sont tenus d'afficher à leurs portes les dénominations des denrées & autres marchandises qu'ils ont dans leurs boutiques & magasins, & de ne jamais refuser de vendre à qui que ce soit, tant en gros qu'en détail. — Cet arrêté sera mentionné honorablement, & les comités de commerce & d'agriculture examineront s'il ne seroit pas utile de le convertir en loi générale.

Quarante-deux sociétés populaires des départemens du Gard, de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône & de la Drôme, ont formé à Valence une assemblée, dont les délibérations

ont eu lieu les 24, 25 & 26 du mois dernier. Dans cette assemblée, on a d'abord reconnu que, lors de l'insurrection du 31 mai, la convention nationale étoit libre, puisqu'elle a proclamé elle-même sa liberté, & décrété que les sections de Paris ont bien mérité de la patrie. On a fait ensuite les déclarations suivantes :

1°. La convention est le centre de l'unité & le seul point de ralliement des Français.

2°. Les membres composant actuellement la convention, méritent la confiance du peuple.

3°. Les sociétés populaires ont essentiellement contribué au salut de la république, & de leur conservation dépend la liberté de la France.

4°. Haine & infamie pour tous les individus, corps, communes ou sections qui voudroient usurper une autorité attentatoire à la souveraineté du peuple, sous quelque dénomination que ce soit.

5°. Exécration publique contre les provocateurs du meurtre, du pillage, du fédéralisme, de la guerre civile, & d'un gouvernement destructif de l'unité de la république.

6°. Enfin, attente vive de l'époque du 10 août pour porter, de concert avec les autres citoyens des départemens, le baiser de fraternité aux Parisiens républicains, & présenter à la convention nationale l'hommage de la reconnaissance publique.

Ces déclarations seront mentionnées honorablement dans le bulletin.

Un grand nombre de sections, les unes en masse, les autres en nombreuses députations, viennent apporter des votes d'acceptation : celle du Luxembourg demande pour les volontaires la faveur d'aller combattre les royalistes de l'Eure & du Calvados : celle des *Fédérés* exprime le même desir; elle s'appellera dorénavant section de l'*Indivisibilité*. — Les sections des Gravilliers, du Muséum & de la Fraternité, paroissent ensuite; des citoyennes apportent une énorme couronne de chêne; cette couronne sera posée sur la statue de la république, qui est placée dans l'anti-salle. — Viennent ensuite les citoyens & citoyennes de la section de l'Unité, ayant pour orateur l'ex-ministre Monge, coiffé d'un bonnet rouge; un groupe de jeunes filles, portant des étendards, chante une strophe de l'hymne des Marseillois. — Les sections du Panthéon-François & de Beaurepaire défilent successivement; un grand nombre de citoyennes de cette dernière section demandent que les femmes qui, aussi bien que les hommes, sont à la hauteur de la révolution, aient, comme eux, le droit de se former en assemblées primaires. — Les trois sections du fauxbourg Saint-Antoine ont déjà juré, sur la place de la Réunion, de maintenir la constitution qu'elles ont acceptée. — Dans celle du fauxbourg Montmartre, des citoyennes s'avancent, portant sur leurs épaules de superbes tiges de lys garnis de rubans tricolores. — On voit ensuite les sections des Tuileries, de l'Homme armé, des Lombards, de Bonne-nouvelle & de l'Observatoire : un citoyen de celle-ci chante une hymne civique.

Toutes ces sections étoient précédées d'un corps de musique; les cris de *vivent la république, la constitution, la montagne & les montagnards*, ont retenti mille fois : le président, dans ses réponses, a eu l'art d'éviter la monotonie, en rappelant à toutes les sections les titres qu'elles ont à la reconnaissance de la patrie; il a donné le baiser civique à une foule de citoyennes.